COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

# PROCES VERBAL du 28 avril 2026

Noms et qualités des personnes ayant pu assister à la réunion :

Tommy EON, Président
Sylvie DUPUIS, membre titulaire
Céline COCHET, membre titulaire
Didier LHERITEAU, membre titulaire
Mélanie LAURENT, membre titulaire
Pierre VEDRENNE, membre titulaire
Emmanuel LEFORT, membre suppléant
Charles DELSAUX, membre suppléant

Invités présents :
Guilaine SALICRU, référente RH

## 1. *Approbation du PV du CSE du 12 février 2026 et du CSE extraordinaire du 10 mars 2026*

Les PV sont relus et validés à l'unanimité.

## 2. *Elections du CSE : Nouveau bureau*

### a. *Nomination des Secrétaires (2) et Trésoriers (2)*

4 membres se sont proposés aux postes de secrétaires et trésoriers,
Un vote du bureau à l'unanimité valide ces nominations :

***Secrétaire*** : Céline COCHET
***Secrétaire adjointe*** : Sylvie DUPUIS
***Trésorier :*** Didier LHERITEAU
***Trésorier adjoint*** : Christel CHENET

### b. *Validation des % de financement pour les 2 budgets du CSE*

Le CSE demande 0,2% en fonctionnement et 0,8% en œuvres sociales, soit les mêmes taux que lors du précédent mandat.
La direction accepte la proposition.

### c. *Relecture règlement intérieur du CSE*

A la suite des précédents points, le règlement intérieur du CSE est mis à jour. Il sera relu et validé à la prochaine réunion.

Les réunions CSE se tiendront le 2ème jeudi des mois pairs (Février/Avril/Juin/Août/Octobre/Décembre) et les réunion Sécurité se tiendront le 2ème jeudi par trimestre : mars/juin/septembre/décembre.
Les permanences du CSE se dérouleront tous les derniers jeudis de chaque mois.

Les ODJ, écrit en concertation entre le président et les élus, devraient être idéalement communiqués environ 15 jours avant la réunion pour permettre aux salariés de d'informer et poser leurs questions, pratique d'affichage déjà utiliser dans le passé.

Les référents sécurité et harcèlement ne sont pas liés au mandat du CSE ; leurs rôles ne devraient donc pas changer : penser à inviter Patrick, référent sécurité SAP85, lors des réunions sécurité.

### *3. Avenant PERECOL Crédit Mutuel*

La règlementation nécessite la signature d'un avenant au contrat PERECOL Crédit Mutuel (CMO) avant le 30 juin, avec signature du CSE. (Epsen n'a pas envoyé de demande d'avenant)

Historique des contrats :
Un 1er contrat existait chez Inter Expension, racheté depuis par Humanis.
Un 2ème contrat d'épargne salariale a été ouvert au CMO avant un changement de prestataire vers Epsens. Des fonds d'anciens salariés sont restés bloqués au CMO.

Aucun autour de la table n'a en mémoire les conditions de versements sur ce contrat, qui aurait été ouvert avant 2024 (possiblement septembre 2020), les intervenants n'étant plus dans la structure.
Il existe une incertitude quant au lieu d'envoi des versement (participation/intéressement) ces dernières années (2022-2024).
Il faut tracer précisément où sont les fonds, déterminer l'affectation correcte (participation/intéressement par prestataire), vérifier les éventuels transferts.
Guilaine procède à des recherches plus poussées auprès de CMO pour obtenir un état des comptes afin de savoir notamment, s'il y a réellement eu des versements sur ce contrat. S'il s'avère qu'aucun versement n'a été fait, il faudra procéder à la dénonciation de ce contrat.

### *4. Procédures d'acomptes*

A ce jour, selon le calendrier établi par le service Paie, les salariés ont la possibilité d'effectuer une demande d'acompte à partir du 15 du mois, qui seront transmis avant le 3ème mardi du mois, pour traitement et versement sur les comptes en banque qu'à partir du jeudi.

Le CSE demande d'assouplir la procédure, mettant en avant le caractère souvent urgent des demandes d'acomptes pour pallier à un évènement impondérable (avec la validation des CIP).
La direction appuie cette demande, notamment sur les mois où la date de versement est tôt dans le mois (exemple septembre – versé le 17, sans possibilité d'en avoir un après cette date)
Guilaine en parle en réunion RH, et nous fera un retour.

## 5. Point sur les différents projets en cours

### a. Changement de convention collective

Le travail se poursuit entre la direction/service RH-paie/déléguée du personnel
La date de changement de CCN envisagée est désormais au 1er janvier 2027.

L'objectif des échanges à ce jour est l'identification des différences entre les 2 CCN et l'arbitrage du maintien ou non : identifier les accords à dénoncer si obsolètes et écrire des accords si maintien d'usages

Un protocole de transition et d'information doit être écrit (en septembre) et les salariés devront signer un avenant à leur contrat.

### b. Projet de rapprochement Estille/La Varappe

La signature officielle au 31 mars ne s'est pas faite, notamment à cause du manque des bilans financiers. Les 2 parties se sont accordées sur un pré-accord de principe, avec une présentation des comptes non officiels, partiel
La signature définitive est prévue fin mai 2026.

### c. Mise en place de KELIO

Paramétrage en cours, un travail est effectué avec l'ensemble des DO
La mise en application est prévue sur le dernier trimestre 2026.

### d. Nouvel organigramme du Trait d'Union

David Mercier est désormais à la direction du Service Promotion & Innovation.
Les autres activités de TU sont réparties sur les 3 Directeurs Opérationnels
L'arrivée d'un Directeur de Territoire, Julien Arolfo, chargé de gérer les activités du 44 (Envie 2E, ERG et TU SAP44) et notamment la gestion de la nouvelle Recyclerie sur Nantes Métropole (ouverture septembre 2026), est effectif depuis le 27/04/26.

## 6. Augmentations conventionnelles FEDEREC au 01/01/26

Lors de la précédente réunion, le CSE avait demandé une application en valeur du salaire minimum, soit 28€, sur l'ensemble des salariés non concernés par l'augmentation conventionnelle FEDEREC au 1er janvier.

La direction refuse la proposition.
Le CSE rétorque, qu'à la base, le changement de CCN, plus avantageuse pour les salariés, aurait dû se faire au 1er juillet 2026, mais qu'il est repoussé au 1er janvier 2027.
La direction étudie de nouveau le sujet, et notamment les chiffres qui sont en cours de validation, afin de calculer une prime aux salariés n'ayant pas bénéficié d'une augmentation en début d'année.

A ce sujet, la direction annonce une nouvelle organisation au niveau du groupe : aux résultats connus, une enveloppe sera calculée chaque année, pour pouvoir valider/invalider les demandes d'augmentations salariales possibles demandées lors des entretiens annuels.

## 7. Renégociation de l'accord d'intéressement de Trait d'Union

La direction souhaite renégocier l'accord afin de permettre la redistribution aux salariés + la mise en réserve de fonds propres.

Objectif : maintenir la santé financière du TU.
Cela implique de mettre en place des ratios (résultats/CA) de déclenchement de la redistribution et non pas des seuils fixes.
La direction propose d'avoir une trame commune au niveau groupe, qui servirait de base à un accord pour une cohérence avec les autres structures.

Le CSE attend ce document pour ensuite engager des négociations avec la direction, et envisage de prendre conseil auprès d'experts pour faciliter la négociation.

## 8. Journée de solidarité 2026

Validation de la date : Lundi de Pentecôte – 25 mai

## 9. Projets 2026 du CSE

### a. Mise en place de la BDESE

Projet en cours, bien qu'obligatoire, complexe du fait du manque de fiabilité des extractions des outils actuellement en place.
Estille est engagé avec le logiciel jusqu'en 2027-2029 (?)
Le rapprochement avec La Varappe pourrait ouvrir vers de meilleurs outils.

### b. Planning des visites de sites (53 – 44 – 85 – 17 – 79)

Sur le Trimestre 3, Déchèterie 85 à caler (date et membres)
Sur le Trimestre 4, Vendée Tri (réouverture – date et membre)

### c. Œuvres Sociales

A venir, lancement de la campagne de communication sur les Chèques Vacances ANCV

### d. Site internet CSE

Objectif : améliorer la communication auprès des salariés, ne remplacera pas l'affichage sur site
Cet outil est jugé pertinent pour centraliser les CR, les actualités, présente la liste des membres et leurs fonctions. Un lien vers le site de billetterie CEZAM est possible, ainsi que le formulaire de demande de subvention Sport pour faciliter l'autonomie des salariés.
La création du site doit respecter les obligations légales et la charte graphique : à faire valider avec Loïc.

## *10. Questions diverses*

### *a. Formation des élus*

A prévoir, avec le service Formation :

- 5 jours pour les nouveaux élus
- 3 jours pour les renouvellements de mandat

### *b. Egalité Femmes/Hommes*

En lien avec la « mauvaise » note attribuée en 2024-2025, il y a nécessité de mettre en place un plan d'action, à diffuser sur le site, dès cet été. Un 1er bilan devra être effectué au bout de 6 mois pour le réajuster éventuellement.
Sans action, une pénalité à hauteur de 300 000€ pourrait être appliquée.

### *c. Reclassement d'un salarié*

A la suite d'un accident du travail, un salarié permanent est déclaré inapte au poste actuellement occupé par la médecine du travail.
La Direction se doit de lui proposer des offres de reclassement en cohérence avec son inaptitude. Sans réponse favorable du salarié, l'employeur devra procéder à son licenciement pour inaptitude.

Le CSE valide les offres proposées (cf. Note d'information en annexe)

## *11. Validation prochaine réunion*

Prochaine réunion le 10 juin 2026.

**Fait à La Roche, le 28 avril 2026**

Signature :
La secrétaire du CSE
Céline COCHET

